

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 8 novembre à 20 H 30** le Conseil Municipal, régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni, en session ordinaire:

**Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr BERTUEL, Mme TRAPEAU, Mr BARJAT, Mr ROLLAND**

**Absents : Mme SAGET, Mme BONNET, Mr CHAMILLARD, Mr DAVAL**

**Secrétaire de séance : Mr COSTON**

Monsieur Dominique GUILLIN, Maire, ouvre la séance à 20 h 30.

### **1/ Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Délibération groupement d'achat gaz SIEL**

La délibération n'est pas prise, la commune n'ayant aucun intérêt à adhérer.

### **3/ Délibération avenant RPI**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant à la convention RPI de 2004 proposé par les communes de Saint Laurent Rochefort et Les Débats Rivière d'Orpra, cet avenant concerne l'article 3 de la convention et porte uniquement sur les frais de cantine.

Monsieur le Maire rappelle que cet avenant avait déjà fait l'objet d'une délibération en 2013 et avait été accepté seulement pour l'année scolaire 2013-2014.

Les communes de Saint Laurent Rochefort et Les Débats Rivière d'Orpra proposent la mise en place d'une part fixe se montant à 10 % du coût total par commune qui viendrait se rajouter au coût moyen par enfant.

L'avenant à la convention est reconduit, vote pour, à l'unanimité.

### **4/ Délibération régie CCAS**

Monsieur le Maire propose d'instaurer une régie de recettes pour le CCAS qui permettrait entre autre d'encaisser les chèques des personnes non ayant-droits ayant pourtant participé au repas.

Vote pour, à l'unanimité.

### **5/ Délibération primes de fin d'années**

Monsieur le Maire expose au Conseil sa volonté de définir clairement le régime indemnitaire de fin d'année pour chacun des agents de la commune. Il propose un taux de 80 % du traitement brut et précise que cette prime s'applique aux agents contractuels comme aux agents titulaires.

Vote pour, à l'unanimité.

## **6/ Délibération indemnité Trésorière**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'indemnité de Mme BROCHIER Trésorière de Boën. Il s'agit d'une indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes. Le Conseil doit se prononcer sur l'accord ou non de cette indemnité si oui, le Conseil doit définir le taux d'indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité un taux de 100 % pour l'indemnité de conseil soit un montant brut de 268.98 € et 30.49 € d'indemnité de confection de budget.

## **7/ Délibération coordonnateur communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un coordonnateur communal doit être désigné afin de permettre la mise en place de l'enquête de recensement de la population 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Elisabeth MASSACRIER

## **8/ Délibération attribution appartement Cure**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Sébastien LAURENT qui désire prendre en location un appartement situé au rez-de-chaussée de la Cure de l'Hôpital sous Rochefort. Etant donné que M. LAURENT ne souhaite pas louer le garage le loyer mensuel sera de 360 €.

Vote à l'unanimité, l'appartement de la Cure est attribué à M. LAURENT.

## **9/ Délibération subvention ADMR (transport accompagné)**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention de l'ADMR pour le projet « Transport accompagné ». Il précise que l'ADMR a dans un premier temps sollicité la Communauté de Commune du Pays d'Astrée. Cette dernière considérant que cette requête est de la compétence des CCAS des 18 communes de la Communauté, l'ADMR nous sollicite aujourd'hui.

Aucune délibération de prise le Conseil Municipal laisse le soin au CCAS d'instruire cette demande. Toutefois le conseil municipal de souhaite pas augmenter la subvention du CCAS pour des œuvres sociales qui ne concernent pas la commune.

## **10/ Questions diverses**

Monsieur le Maire fait un point sur les groupes de travaux COCS et mairie et fixe la prochaine réunion de travail au 23 novembre prochain à 9h 30.

Il propose de faire des corvées pour la rénovation de la salle des fêtes dès que celle-ci ne sera plus louée.

La réalisation du sapin de Noël est confirmée pour le 6 décembre, les illuminations auront lieu à partir de 18 h avec vin chaud et châtaignes grillées.

Monsieur le Maire aimerait que l'ensemble des associations réfléchissent à une journée Pitarlas, cet été si possible ou l'année prochaine : • définir les thèmes et ce qui s'en suit.

Il informe son conseil qu'un arrêté sera pris pour nommer un suppléant à la régie de recettes de la salle des fêtes.

La prochaine réunion de Conseil est prévue le 13 décembre prochain.

La séance est levée à 22 H 20